



Été 2026 dans le Grand Est

Des épisodes de pollution marquants dans un contexte
climatique exceptionnel



ATMO GRAND EST

Espace Européen de l'Entreprise
5 rue de Madrid, 67300 Schiltigheim
Tél : 03 69 24 73 73
Mail : contact@atmo-grandest.eu

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Contexte meteorologique de l'ete 2026 (source meteo france)	4
1.1. Des vagues de chaleur sans precedent.....	4
2. Pics de pollution a l'ozone	5
2.1. Episode de pollution a l'ozone de juin 2026 dans le grand est (19 au 27 juin 2026).....	5
2.1.1. Origine de l'épisode.....	5
2.1.2. Territoire de l'épisode et exposition de la population.....	5
2.1.3. Evolution des maximas journaliers mesurés aux stations de mesures (µg/m3)	5
2.2. Episode de pollution a l'ozone de juillet 2026 dans le grand est (30 juillet 2026)	6
2.3. Episode de pollution a l'ozone d'aout 2026 dans le grand est (14 au 13 aout 2026)	6
2.3.1. Origine de l'épisode.....	6
2.3.2. Territoire de l'épisode et exposition de la population.....	6
2.3.3. Evolution des maximas journaliers mesurés aux stations de mesures (µg/m3)	6
2.4. Bilan des depassements du seuil reglementaire d'information-recommandations : comparaison avec les annees precedentes	7
2.4.1. Lien avec la météo	7
2.4.2. Lien avec cc	7
3. Pics de pollution aux particules pm10.....	8
3.1. Episode de pollution aux particules pm10 d'aout 2026 dans le grand est (15 au 18 aout 2026) 8	
3.1.1. Origine de l'épisode.....	8
3.1.2. Territoire de l'épisode et exposition de la population.....	8
3.1.3. Evolution des maximas observés sur les stations de mesures (moyennes journalières en µg/m³)	9
3.1.4. Lien entre les incendies des ardennes belges, l'incendie de monthermé et le pic de pollution observé dans les ardennes.....	9
3.2. Evaluation des niveaux de particules le 26 juillet 2026 dans le haut rhin.....	10
3.3. Bilan des depassements du seuil d'information-recommandations : comparaison avec les annees precedentes	10

INTRODUCTION

L'été 2026 a été marqué par des conditions météorologiques exceptionnelles, avec une canicule durable et un ensoleillement record ayant favorisé plusieurs épisodes de pollution atmosphérique dans le Grand Est. L'ozone a particulièrement affecté l'Alsace et la Moselle, où des dépassements répétés des seuils réglementaires ont conduit au déclenchement de procédures préfectorales d'information et d'alerte. Un épisode atypique de pollution aux particules PM10, lié aux fumées d'incendies de végétation en France et en Belgique, a également touché la région en août. Ces épisodes illustrent l'impact croissant des fortes chaleurs sur la qualité de l'air, malgré la baisse des émissions de polluants observée depuis plusieurs décennies. L'été 2026 se distingue comme l'un des plus marquants de ces dernières années pour les épisodes de pollution dans le Grand Est.

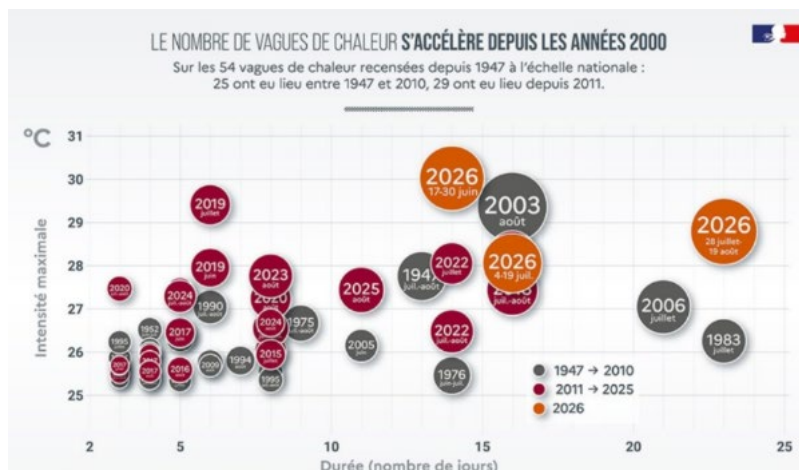
1. CONTEXTE METEOROLOGIQUE DE L'ETE 2026 (SOURCE METEO FRANCE)

L'été 2026 a été marqué par des conditions météorologiques exceptionnelles, faisant de cette saison la plus chaude enregistrée en France depuis 1900, avec une température moyenne nationale de 24,0 °C, soit +3,6 °C par rapport aux normales saisonnières. La région Grand Est, comme l'ensemble du territoire, a subi les effets de cette anomalie, caractérisée par des vagues de chaleur précoces, intenses et prolongées, une sécheresse historique et des températures nocturnes remarquablement élevées.

1.1. Des vagues de chaleur sans précédent

L'été 2026 a été rythmé par trois vagues de chaleur majeures :

- Vague de chaleur de juin 2026 (17 au 30 juin) : Cet épisode, d'une précocité et d'une intensité inédites, a été le plus remarquable de l'été. Il a battu des records de température, avec des maximales dépassant 38 °C en moyenne nationale les 23 et 24 juin, et des pointes proches de 40 °C dans plusieurs départements du Grand Est, notamment en Meuse (40,2 °C à Aubreville) et dans le Bas-Rhin (37,8 °C à Colmar).
- Vague de chaleur de juillet 2026 (4 au 19 juillet) : Cette deuxième vague de chaleur, moins intense que celle de juin, a été marquée par sa durée importante (16 jours). Les températures ont régulièrement dépassé 35 °C dans le Grand Est (exemple 38,4 °C à Troyes).
- Vague de chaleur d'août 2026 (28 juillet au 19 août) : Cet épisode (23 jours), a égalé la plus longue vague de chaleur jamais enregistrée en France (juillet 1983). Il a été particulièrement intense dans le Grand Est, avec des maximales dépassant 40 °C les 13 et 14 août, notamment dans le Bas-Rhin et la Moselle.



L'été 2026 a également été marqué par un déficit pluviométrique historique et un ensoleillement excédentaire supérieur de +30 à +40 % par rapport aux normales climatiques.

Conséquences de ces conditions météorologiques exceptionnelles, les risques d'incendies ont été exacerbés en lien avec une végétation et des sols extrêmement secs. Bien que la région Grand Est ait été beaucoup moins touchée que le sud de la France, quelques feux de végétation ont été signalés en Alsace, en Lorraine et dans les Ardennes.

Concernant l’atmosphère, ces conditions ont entraîné une dégradation de la qualité de l’air avec l’occurrence de pic d’ozone (ensoleillement et chaleur) ou de particules PM10 provenant d’incendies internes ou externes à la région

2. PICS DE POLLUTION A L’OZONE

2.1. Episode de pollution à l’ozone de juin 2026 dans le Grand Est (19 au 27 juin 2026)

2.1.1. Origine de l’épisode

Le premier épisode de pollution à l’ozone (O₃) de l’été 2026 dans la région Grand Est s’est déroulé du 22 au 27 juin, dans un contexte de vague de chaleur précoce et intense. Cet épisode, qualifié d’estival, a été marqué par des températures exceptionnellement élevées (jusqu’à 35 °C et plus en Alsace) et un ensoleillement prolongé, conditions propices à la formation d’ozone. Il s’agit du premier épisode significatif de l’année 2026, avec une durée exceptionnelle de 6 jours, l’un des plus longs observés pour un mois de juin dans la région.

2.1.2. Territoire de l’épisode et exposition de la population

C’est l’Alsace qui a été la zone la plus touchée, avec des dépassements du seuil d’information-recommandations fixé à 180µg/m³ sur une heure. Les pics les plus élevés ont été observés les 22, 26 et 27 juin dans le Bas-Rhin (Strasbourg, Munchhausen) et le 26 juin dans le Haut-Rhin. Dans l’Aube, la Marne et les Ardennes, des dépassements ponctuels le 26 juin ont été identifiés (par modélisation et mesures en station à Saint-Parres, dans l’Aube liés à un transport de pollution depuis la région parisienne).

Le vendredi 26 juin aura été la journée au cours de laquelle l’épisode de pollution à l’ozone était le plus étendu sur la région Grand Est avec 2 500 km² en dépassement du seuil d’information-recommandations en ozone, soit 4 % de la superficie régionale. En termes de population, cela concerne plus de 359 000 personnes soit 7 % de la population de la région Grand Est.

2.1.3. Evolution des maximas journaliers mesurés aux stations de mesures (µg/m3)

Département	19/06	20/06	21/06	22/06	23/06	24/06	25/06	26/06	27/06
Ardennes	107	120	113	133	106	125	172	137	160
Aube	116	131	119	130	137	130	132	193	155
Bas-Rhin	179	166	167	206	174	163	163	183	205
Haut-Rhin	170	131	177	170	177	158	172	189	170
Marne	135	132	133	142	120	138	151	173	172

Le tableau ci-dessus permet de visualiser l’évolution des concentrations maximale d’ozone durant l’épisode. Les plus fortes concentrations mesurées ont été les 22 et 26 juin (majoritairement dans le fossé rhénan et la Champagne Ardenne) qui ont engendré des dépassements du seuil d’informations-recommandations.

2.2. Episode de pollution à l’ozone de juillet 2026 dans le Grand Est (30 juillet 2026)

Le jeudi 30 juillet, les conditions atmosphériques ont été propices à la formation de l’ozone jusqu’en début d’après-midi, puis l’arrivée d’une perturbation orageuse et d’un vent soutenu ont permis de limiter les concentrations en ozone. Les stations de mesures n’ont pas enregistré de dépassement du seuil d’information-recommandations de 180 µg/m³. En revanche, la plateforme de modélisation a identifié une zone en dépassement à la frontière du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Ce dépassement est resté très localisé avec une superficie de 164 km² et a concerné environ 10 000 habitants du Bas-Rhin et 30 000 du Haut-Rhin.

2.3. Episode de pollution à l’ozone d’août 2026 dans le Grand Est (14 au 13 août 2026)

2.3.1. Origine de l’épisode

Du 14 au 16 août 2026, la région Grand Est a été touchée par un épisode de pollution à l’ozone (O₃) d’origine estivale, directement lié à des conditions météorologiques caniculaires et à un fort ensoleillement.

Les températures élevées (dépassant localement 35 à 40°C) et l’absence de vent ont favorisé la formation et l’accumulation de l’ozone dans l’atmosphère, entraînant des dépassements répétés du seuil d’information-recommandations (fixé à 180 µg/m³ en moyenne horaire). Le seuil d’alerte (240 µg/m³) n’a cependant pas été franchi durant cet épisode.

2.3.2. Territoire de l’épisode et exposition de la population

L’épisode a principalement touché les départements de l’est de la région (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Bas-Rhin et Haut-Rhin), où les conditions météorologiques (ensoleillement intense et températures élevées) étaient les plus favorables à la formation d’ozone.

Le vendredi 14 août aura été la journée au cours de laquelle l’épisode de pollution à l’ozone était le plus étendu sur la région Grand Est avec plus de 2 000 km² en dépassement du seuil d’information et de recommandations en ozone. En termes de population, cela concerne près de 710 000 personnes soit 13% de la population de la région Grand Est.

2.3.3. Evolution des maxima journaliers mesurés aux stations de mesures (µg/m³)

Département	11/08	12/08	13/08	14/08	15/08	16/08	17/08
Meurthe et Moselle	128	134	149	158	178	145	98
Moselle	134	133	148	186	186	166	115
Bas-Rhin	159	143	162	201	189	182	120
Haut-Rhin	163	163	160	178	169	133	109
Vosges	151	151	159	159	163	152	117

Le tableau ci-dessus permet de visualiser l’évolution des concentrations maximales d’ozone durant l’épisode. Les plus fortes concentrations mesurées ont été le 14 août en Moselle et dans le Bas-Rhin) qui ont engendré des dépassements du seuil d’informations-recommandations.

2.4. Bilan des dépassements du seuil réglementaire d'information-recommandations : comparaison avec les années précédentes

Alors que les années 2023 à 2025 ont connu peu, voire aucun dépassement du seuil d'information-recommandations à l'ozone dans la plupart des départements, l'année 2026 se distingue par une augmentation marquée du nombre de jours de dépassement des maxima horaires, particulièrement dans le Bas-Rhin où sept journées de dépassements du seuil ont été recensées. Ce niveau est nettement supérieur à celui observé lors des années précédentes.

Départements	2023	2024	2025	2026 (Jusqu'au 30/09)
Ardennes				
Aube				1
Marne				
Haute-Marne				
Meurthe-et-Moselle				
Meuse				
Moselle				2
Vosges				
Bas-Rhin			3	7
Haut-Rhin	1		3	1

Nombre de jours de dépassement du seuil d'information-recommandations en station

2.4.1. Lien avec la météo

Cette singularité s'explique en grande partie par les conditions météorologiques particulières de l'été 2026, marqué par des épisodes caniculaires intenses et prolongés favorisant la formation photochimique de l'ozone. L'Alsace, et plus particulièrement le Bas-Rhin, a été fortement exposée en raison de l'effet d'abri du massif vosgien qui limite le brassage des masses d'air et favorise leur stabilisation dans le fossé rhénan. Cette situation a contribué à l'accumulation des polluants précurseurs (oxydes d'azote et composés organique volatils) et au maintien de concentrations élevées d'ozone sur plusieurs jours consécutifs, expliquant l'augmentation exceptionnelle du nombre de dépassements observés en 2026.

2.4.2. Lien avec CC

Sur le plus long terme, l'analyse de l'épisode d'août 2026 et des niveaux d'ozone associés met en évidence l'influence de deux phénomènes contradictoires sur l'évolution des concentrations d'ozone. La diminution progressive des émissions de polluants précurseurs (oxydes d'azote et composés organiques volatils) observée depuis plusieurs décennies contribue à une baisse des niveaux d'ozone. A l'inverse, l'augmentation des températures liée au changement climatique favorise et accélère les réactions photochimiques responsables de la formation de l'ozone.

Finalement, les épisodes de chaleurs estivales génèrent des pics moins élevés que par le passé car il y a moins de précurseurs. Mais le phénomène de formation d'ozone lié aux conditions météorologiques favorables l'emporte : on constate que les concentrations moyennes annuelles d'ozone augmentent. La population est plus

exposée à l'ozone qu'il y a 20 ans, mais plus de manière fréquente et continue que sous forme de pics très élevés de concentration.

Cette évolution est bien visible sur cet été 2026 : malgré les niveaux d'ozone particulièrement importants de cet été, les concentrations observées n'ont pas atteint les records enregistrés lors de la canicule de 2003 ou au cours des années 1990. En Alsace, le maximum observé depuis 2000 reste celui mesuré à Mulhouse le 12 août 2003, avec une concentration de 254 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. À cette époque, les épisodes de pollution pouvaient survenir avec des températures de l'ordre de 30 à 31 °C en raison de niveaux plus élevés de polluants précurseurs dans l'atmosphère. Les efforts de réduction des émissions ont depuis permis de limiter l'intensité des pics d'ozone. Désormais, le dépassement du seuil d'information-recommandations nécessite généralement des conditions météorologiques beaucoup plus favorables à la production d'ozone, avec des températures atteignant fréquemment 34 à 36 °C.

3. PICS DE POLLUTION AUX PARTICULES PM10

3.1. Episode de pollution aux particules PM10 d'août 2026 dans le Grand Est (15 au 18 août 2026)

L'épisode PM10 du 15 au 18 août 2026 constitue un épisode atypique de pollution transfrontalière lié aux incendies de végétation. Il a concerné principalement les Ardennes et la Lorraine, exposant plus de 540 000 habitants à des concentrations supérieures au seuil d'information-recommandations le 16 août. L'origine des particules est clairement attribuable aux fumées des incendies des Hautes Fagnes en Belgique et de Monthermé dans les Ardennes, dont l'impact a été renforcé par des conditions météorologiques caniculaires favorisant le transport des panaches à longue distance.

3.1.1. Origine de l'épisode

L'épisode de pollution observé du 15 au 18 août 2026 est un épisode de pollution aux particules PM10 de type « spécifique », directement lié au transport de fumées issues d'incendies de végétation. Les vents de secteur nord à nord-ouest ont contribué au transport vers le Grand Est des masses d'air chargées en particules provenant principalement de l'incendie des Hautes Fagnes en Belgique, auxquelles s'est ajouté l'incendie de Monthermé dans les Ardennes françaises.

Les conditions météorologiques associées à la canicule exceptionnelle d'août 2026 ont favorisé la propagation des incendies et le transport à longue distance des particules. Les analyses de composition chimique réalisées par ATMO Grand Est montrent une augmentation des marqueurs de la combustion de biomasse, confirmant l'origine des particules observées durant cet épisode. Sur les sites de Metz, la contribution de la combustion de biomasse a été multipliée par deux à trois par rapport aux jours précédents.

3.1.2. Territoire de l'épisode et exposition de la population

Selon la modélisation d'ATMO Grand Est, la pollution a concerné principalement les départements des Ardennes, de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse.

Des dépassements du seuil d'alerte (80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) ont été constatés en Moselle entre les 15 et 17 août sur plusieurs stations de mesures à Forbach, Carling et Metz Centre.

Au plus fort de l'épisode, le 16 août, les zones concernées par des concentrations supérieures au seuil d'information ont touché plus de 540 000 habitants répartis sur quatre départements. Parmi eux, moins de 100 000 personnes ont été exposées à des concentrations correspondant au seuil d'alerte, tous en Moselle.

3.1.3. Evolution des maxima observés sur les stations de mesures (moyennes journalières en $\mu\text{g}/\text{m}^3$)

Département	14/08	15/08	16/08	17/08	18/08
Ardennes	23	23	62	13	9
Moselle	25	88	90	66	15

Le tableau ci-dessus permet de visualiser l'évolution des concentrations maximales de particules durant l'épisode. Les plus fortes concentrations mesurées ont été le 16 août en Moselle et dans les Ardennes) qui ont engendré des dépassements du seuil d'informations-recommandations et d'alerte.

3.1.4. Lien entre les incendies des Ardennes belges, l'incendie de Monthermé et le pic de pollution observé dans les Ardennes

Les incendies de forêt génèrent d'importantes quantités de particules fines qui altèrent significativement la qualité de l'air à proximité des zones touchées. Sous l'effet des vents, ces particules peuvent être transportées sur plusieurs centaines de kilomètres et affecter des territoires éloignés des foyers d'incendie.

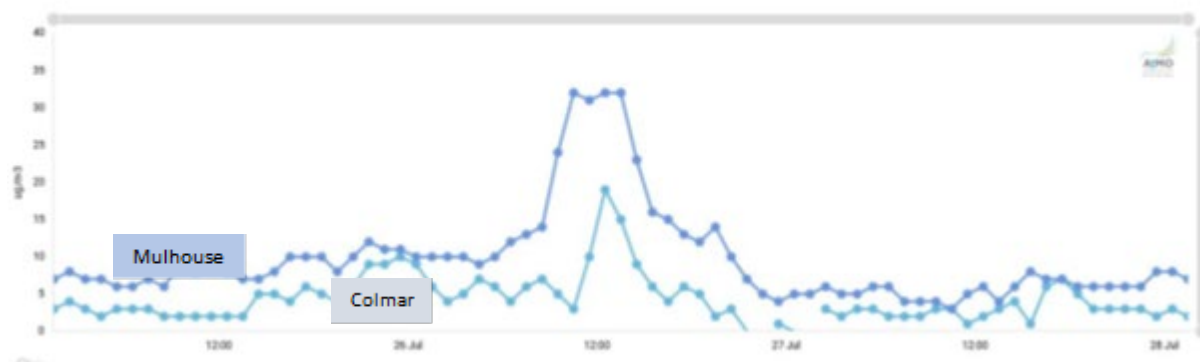
L'analyse de l'épisode montre une relation directe entre les incendies de végétation et les concentrations élevées de particules PM10 observées dans les Ardennes les 15 et 16 août 2026. L'incendie des Hautes Fagnes, situé en Belgique, ont produit d'importants panaches de fumée transportés vers le sud par un flux de nord à nord-ouest. Simultanément, l'incendie de Monthermé, localisé au cœur du département des Ardennes, a constitué une source locale supplémentaire de particules impactant localement l'agglomération de Charleville-Mézières et le site de Revin.

Les analyses chimiques réalisées par Atmo Grand Est, avec la présence accrue de levoglucosan, composé traceur caractéristique des feux de végétation, confirment que les incendies ont été le facteur majeur de l'épisode de pollution aux particules PM10.

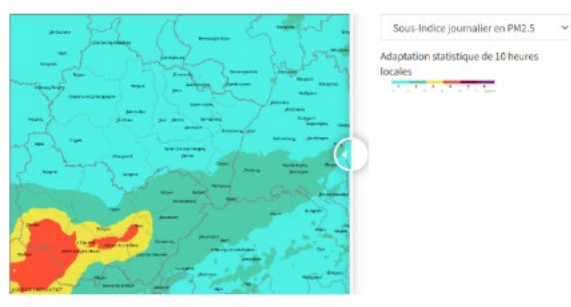
Le retour à des niveaux plus faibles dans les Ardennes dès le 17 août coïncide avec la maîtrise du feu de Monthermé. En revanche, la poursuite de l'incendie des Hautes Fagnes a maintenu un transport de particules vers la Lorraine jusqu'au 18 août, expliquant la persistance des dépassements observés en Moselle, Meurthe-et-Moselle et Meuse.

3.2. Evaluation des niveaux de particules le 26 juillet 2026 dans le Haut Rhin

Particules fines, diamètre < 2,5 µm (PM2.5) - Moyenne horaire



Le 26 juillet, dans le sud de l'Alsace, une augmentation des concentrations de particules a été observée à partir du milieu de journée (données du graphe ci-dessous). Cette hausse a été plus prononcée à Mulhouse qu'à Colmar, tandis qu'aucune augmentation comparable n'a été constatée dans le Bas-Rhin.



Cet apport supplémentaire de particules peut être attribué à plusieurs sources. Les incendies de forêt survenus en Gironde ainsi qu'en Côte-d'Or ont très probablement contribué à cette dégradation de la qualité de l'air.

Les simulations réalisées par la plateforme régionale de modélisation de la qualité de l'air PREVEST ont également mis en évidence une hausse des concentrations de particules, en particulier de particules fines PM2,5, sur l'agglomération de Mulhouse. Le panache de PM2,5 simulé montre en effet un impact modéré mais perceptible sur le sud de l'Alsace en provenance du sud-ouest.

Simulation de la masse d'air chargé en particules le 26 juillet 2026.

3.3. Bilan des dépassements du seuil d'information-recommandations : comparaison avec les années précédentes

De manière inaccoutumée, des dépassements ont eu lieu lors de la période estivale, concentrés en août en lien avec les incendies de végétation. Sur cette période, les Ardennes ont connu 1 jour de dépassement et la Moselle 3 jours (dont 2 jours de dépassement du seuil d'alerte).

Les années antérieures, aucun dépassement du seuil d'information-recommandations pour les particules PM10 n'avait été observé durant la phase estivale.

CONCLUSION

L'été 2026 a été marqué par une situation exceptionnelle combinant canicule prolongée, sécheresse marquée et incendies de végétation. Ces conditions ont favorisé la survenue simultanée d'épisodes de pollution à l'ozone et aux particules PM10, une configuration encore rare dans le Grand Est. Cette double exposition souligne l'influence croissante du changement climatique sur la qualité de l'air et laisse présager une augmentation de la fréquence de ce type d'épisode dans les années à venir.

A noter également que la réglementation de gestion des épisodes de pollution évolue à partir de 2027 avec l'intégration des PM2,5 à un seuil d'information-recommandations qui conduira à une augmentation du nombre de jours concernés par une procédure réglementaire.

ANNEXE 1

Qu'est-ce que l'ozone ?

L'ozone est un gaz présent dans l'air à la fois en haute et en basse atmosphère dans la stratosphère où il nous protège des rayons UV et au niveau du sol où il peut être nocif à forte concentration.

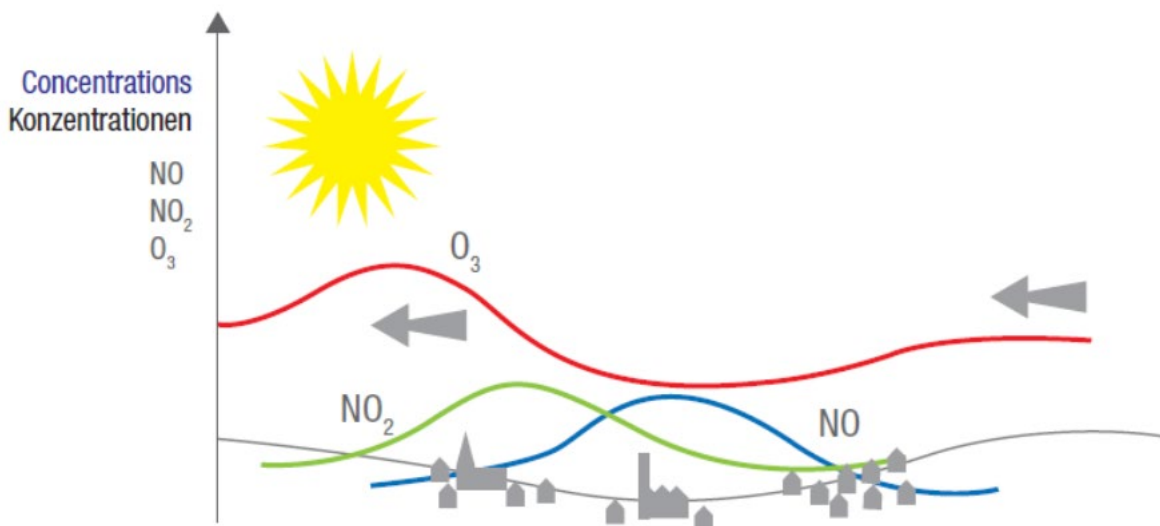
Formation de l'ozone

L'ozone (O_3) est un polluant secondaire, ce qui signifie qu'il n'est pas émis directement dans l'atmosphère, mais se forme à partir de réactions chimiques impliquant des polluants précurseurs : les oxydes d'azote (NO_x) et les composés organiques volatils (COV). Ces réactions sont photochimiques, c'est-à-dire qu'elles nécessitent un rayonnement solaire (lumière UV) pour s'amorcer. La chaleur accélère également ces processus, ce qui explique pourquoi les pics d'ozone sont plus fréquents en période estivale, notamment lors des canicules.

Le mécanisme simplifié de formation de l'ozone se déroule en plusieurs étapes :

- Sous l'effet du rayonnement solaire (longueur d'onde ≤ 420 nm), le dioxyde d'azote (NO_2) se dissocie en monoxyde d'azote (NO) et en un radical oxygène ($O\cdot$).
- Ce radical réagit ensuite avec une molécule de dioxygène (O_2), naturellement présent dans l'air, pour former de l'ozone (O_3).
- En l'absence de COV, l'ozone formé peut être détruit par réaction avec le NO, reformant du NO_2 et du O_2 , maintenant ainsi un équilibre modéré des concentrations.

Cependant, en présence de COV, le schéma réactionnel change : les COV oxydent le NO en NO_2 sans consommer d'ozone, ce qui permet une accumulation d'ozone dans l'atmosphère « polluée ». Ce phénomène est particulièrement marqué dans les panaches urbains et périurbains, où les précurseurs (NO_x et COV) sont transportés par les vents vers des zones moins polluées, favorisant la formation d'ozone loin des sources d'émission. Les concentrations les plus élevées sont ainsi souvent observées en zone rurale ou périurbaine, plutôt qu'en centre-ville, où le NO présent détruit une partie de l'ozone formé.



Evolution des niveaux d'ozone et de NO_x aux abords d'une agglomération

[Impact sur la santé](#)

L'ozone est un polluant atmosphérique oxydant qui pénètre profondément dans les voies respiratoires, provoquant une inflammation des tissus pulmonaires et des lésions cellulaires.

À court terme, lors des épisodes de pollution, il peut entraîner une irritation des voies respiratoires (toux, maux de gorge, douleurs thoraciques), une diminution temporaire de la fonction pulmonaire et une aggravation des maladies respiratoires, notamment l'asthme et les bronchites chroniques. Il favorise également les infections respiratoires en augmentant la perméabilité des muqueuses. Les populations les plus sensibles sont les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes et les personnes souffrant de maladies respiratoires ou cardiovasculaires.

À long terme, une exposition répétée à l'ozone peut altérer durablement la fonction pulmonaire, favoriser le développement ou l'aggravation de maladies respiratoires chroniques (asthme, BPCO, fibrose pulmonaire) et accroître le risque de maladies cardiovasculaires. Cette exposition est également associée à une augmentation de la mortalité prématurée.

En synthèse, l'ozone constitue un enjeu majeur de santé publique en raison de ses effets à la fois respiratoires et cardiovasculaires, particulièrement chez les populations vulnérables.

[Impact sur l'environnement](#)

L'ozone est un polluant atmosphérique fortement oxydant qui affecte la végétation, les écosystèmes et les matériaux.

Sur la végétation, il pénètre dans les feuilles par les stomates et perturbe les mécanismes physiologiques des plantes. Il réduit la photosynthèse, ralentit la croissance et diminue les rendements agricoles. L'exposition à de fortes concentrations d'ozone provoque également des nécroses foliaires.

Au niveau des écosystèmes, l'ozone contribue à la diminution de la biodiversité en fragilisant les espèces végétales les plus sensibles. Il peut également participer à l'appauvrissement et à l'acidification des sols.

Concernant les matériaux, son pouvoir oxydant accélère le vieillissement des polymères (caoutchoucs, plastiques, peintures), favorise la corrosion des métaux et dégrade plus rapidement les bâtiments, monuments et œuvres exposés à l'air libre.

ANNEXE 2

La procédure d'information-recommandations est une réponse administrative qui vise à protéger la santé des populations et à préserver l'environnement en matière de qualité de l'air. Elle est déclenchée lors d'épisodes de pollution de l'air ambiant, lorsque les niveaux de polluants atmosphériques dépassent des seuils d'information-recommandations. Cette procédure comprend des actions de communication, de recommandations pour réduire les émissions polluantes ou adapter les comportements

Les procédures préfectorales d'information-recommandation et d'alerte sont déclenchées par Atmo Grand Est par délégation des préfets des départements concernés.

Critères de superficie et de population au cours de l'épisode de pollution aux particules : comment ça marche ?

Critère de superficie



Dès lors que, dans la région Grand Est, une modélisation prévoit une surface d'au moins 100 km² concernée par un dépassement de seuil pour l'ozone, le dioxyde d'azote et/ou les particules « PM10 », les PIR et les PA sont déclenchées dans les départements pour lesquels au moins 10 km² de leur territoire est concerné par ce dépassement.

Critère de population exposée



Dès lors qu'une modélisation prévoit qu'au moins 50 000 habitants pour les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Meuse et des Vosges, ou de 10% de la population d'un des autres départements de la région Grand Est, sont concernés par un dépassement de seuil pour l'ozone, le dioxyde d'azote et/ou les particules « PM10 », les départements concernés déclenchent les PIR et PA.

Critère de situation locale particulière



Lorsque l'épisode de pollution touche uniquement un territoire limité, notamment des vallées encaissées ou mal ventilées, des zones de résidence à proximité de voiries à fort trafic, les bassins industriels, l'épisode de pollution est caractérisé. Dans ce cas précis, l'information ainsi que les mesures d'urgence, peuvent être restreintes à une zone adaptée à l'épisode.

Il est toujours possible de déclencher une procédure lorsque les seuils sont dépassés sur les stations du réseau de mesure fixe.



AIR • CLIMAT • ÉNERGIE • SANTÉ



NOTRE SIÈGE

5 rue de Madrid
67300 Schiltigheim
03 69 24 73 73
contact@atmo-grandest.eu

NOS AGENCES

à Metz
20 rue Pierre-Simon de Laplace
57070 Metz

à Nancy
20 allée de Longchamp
54600 Villers-lès-Nancy

à Reims
9 rue Marie-Marvingt
51100 Reims